

Saint-Lô, le 28 octobre 2015

## DOSSIER DE PRESSE

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE  
LA MANCHE

*Le développement du numérique est un enjeu considérable pour tous les territoires et particulièrement fort dans un département comme la Manche où l'activité est bien répartie et où le numérique peut transformer la ruralité en force. Le déploiement FttH (Fibre jusqu'à l'habitant) et le réseau radio MiMo sont donc plus que jamais d'actualité.*

**1. Le programme « Très Haut Débit jusqu'à l'abonné » dans la Manche**

Le déploiement du réseau optique est un enjeu sociétal majeur au cœur du développement futur de la Manche. Pour y répondre, la Manche affiche un « plan fibre » jusqu'à l'abonné pour tous les manchois à horizon de 15 ans, soit 300 000 prises. Ce projet ambitieux est actuellement dans sa 1<sup>ère</sup> phase de réalisation. À la suite des déploiements sectoriels de Saint-Lô et Cherbourg, les travaux se terminent sur les secteurs de la Hague, du Mortainais et de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Manche Numérique s'est engagé dès 2007 dans une politique de raccordement en Très Haut Débit avec la construction et l'exploitation de prises FttH (fibre jusqu'à l'habitant) sur Saint-Lô et Cherbourg. **22 000 foyers sont aujourd'hui raccordables au très haut débit sur ces 2 secteurs** et peuvent souscrire une offre fibre auprès de SFR ou Orange. Déjà **6 370 foyers** en ont fait la démarche en souscrivant un abonnement. Cette première étape s'est déroulée avec Manche Télécom, désigné alors comme déléataire. Suite à des problèmes rencontrés avec ce dernier, Manche Numérique est actuellement en procédure de conciliation avec l'entreprise et espère trouver une issue favorable à ce conflit. En effet, le groupe Sfr a été racheté par la société Numéricâble, et les nouveaux dirigeants n'ont pas souhaité donner suite à un accord sur le rachat des prises de Saint Lô et Cherbourg.

**Sur l'ensemble du territoire manchois, dans le cadre de l'adoption de son schéma directeur d'aménagement numérique, Manche Numérique s'est donc fixé dans les 5 à 6 années à venir de déployer 200 000 prises FttH sur un total de 300 000 (en comptant les 22 000 de Saint-Lô et Cherbourg) – soit 65% du territoire manchois – et 100% à horizon 2029.**

Ce grand projet sur 15 ans fait l'objet d'un cofinancement public/privé (l'État (FSN), l'Europe (Feder), la Région Basse-Normandie, le Conseil départemental de la Manche, les communautés de communes concernées et la commercialisation du réseau auprès des opérateurs pour la partie financement privé).

Une aide de 38.8 M€ sur les 170 M€ investis a été octroyée par l'État à Manche Numérique dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux. Cette aide intervient dans le cadre de l'appel à projets « France Très Haut Débit – Réseaux d'Initiatives Publiques » du FSN (Fonds national pour la Société Numérique). Elle pourra être augmentée en fonction de la levée de quelques conditions suspensives, augmentation d'un montant maximum de 6,2 millions d'€.

## 1.1 Le déploiement de la fibre optique

**Le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de la Manche est d'ores et déjà en cours sur trois territoires pilotes. Les travaux avancent sur les secteurs de la Hague, Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais. Les premières zones doivent être données en affermage au délégataire à partir de la fin de l'année.**

Suite aux réunions publiques réalisées sur ces trois secteurs, 10 000 foyers ont rempli un formulaire pour un pré-raccordement. Ces particuliers vont recevoir sous peu un courrier de la part de Manche Numérique afin de confirmer leur demande de pré-raccordement, dans le but de poser la prise à leur domicile.

Altitude Infrastructure, est l'entreprise titulaire de la nouvelle délégation de service public qui va gérer le réseau en dehors de Saint-Lô et Cherbourg. Elle va bientôt faire connaître les offres qui vont être proposées par les fournisseurs d'accès à internet clients du réseau. **La Manche va avoir dans un premier temps des offres de petits opérateurs, qui ouvriront très certainement un service au Gigabit, soit 100 fois le débit internet moyen adsl qui est de 10 mégas descendant. L'intérêt est de disposer d'un débit élevé, mais aussi d'un débit symétrique. En effet, les usages amènent à envoyer autant voir plus d'informations que nous en recevons. Par ailleurs, les accès au réseau seront de plus en plus importants, mais surtout ils se feront de manière simultanée. Nous aurons de plus en plus d'objets connectés et c'est la somme de leur usage qui nécessitera ces débits importants. C'est vrai pour les foyers, mais aussi pour les entreprises et les services publics.**

En ce qui concerne les délais, les premières prises seront remises en affermage en fin d'année 2015 pour une ouverture commerciale effective en avril-mai 2016. Les premiers clients sur le réseau FTTH en dehors de Saint-Lô et Cherbourg seront certainement connectés à partir de cette date.

## 1.2 Altitude Infrastructure, nouveau délégataire du réseau de fibre optique



Manche Numérique a lancé en 2014 une nouvelle procédure de délégation de service public afin de poursuivre le déploiement de son réseau. Suite aux offres reçues, c'est l'entreprise Altitude Infrastructure qui a été retenue et la convention vient d'être signée. Le rôle d'Altitude Infrastructure sera d'exploiter, d'entretenir et de commercialiser auprès des opérateurs le réseau de fibre optique de Manche Numérique.

### **Altitude Infrastructure, aménageur du territoire et opérateur d'opérateurs**

Altitude Infrastructure accompagne les collectivités depuis plus de 13 ans pour construire, développer et exploiter des réseaux de télécommunications.

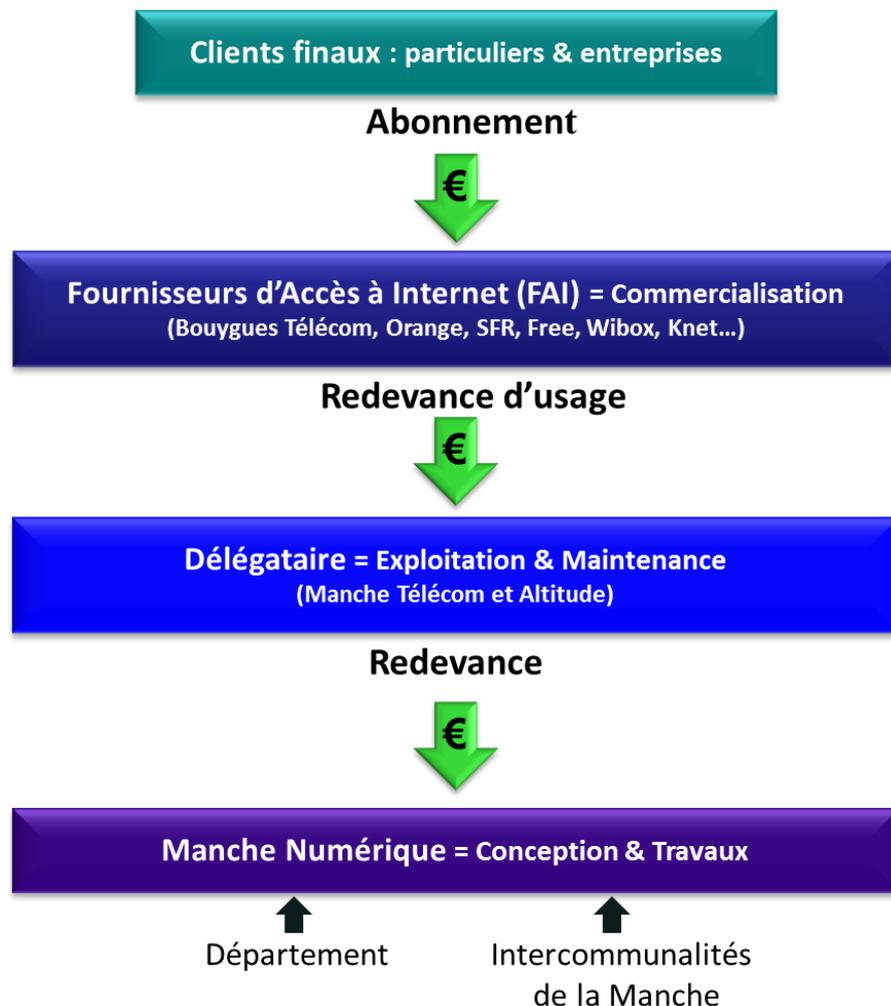
Après s'être affirmé comme l'un des quatre leaders de l'aménagement numérique des territoires en haut débit, le Groupe est depuis quelques années résolument orienté vers l'accompagnement des collectivités à déployer le Très Haut Débit (THD) et notamment la fibre optique sur leurs territoires. Altitude Infrastructure s'est imposé grâce à son pragmatisme, à son expertise technique, à son écoute et à son adaptabilité.

En tant qu'aménageur numérique des territoires, Altitude Infrastructure a déjà à son actif deux délégations de service public FttH dans l'Eure et le Doubs, ainsi que la réalisation de projets pilotes ou expérimentaux. En tant qu'opérateur d'opérateurs, il est reconnu pour la neutralité de ses choix technologiques et favorise l'émergence d'offres concurrentielles pour le grand public, les entreprises ou les administrations, en proposant un catalogue de services ouvert à tous les opérateurs télécoms.

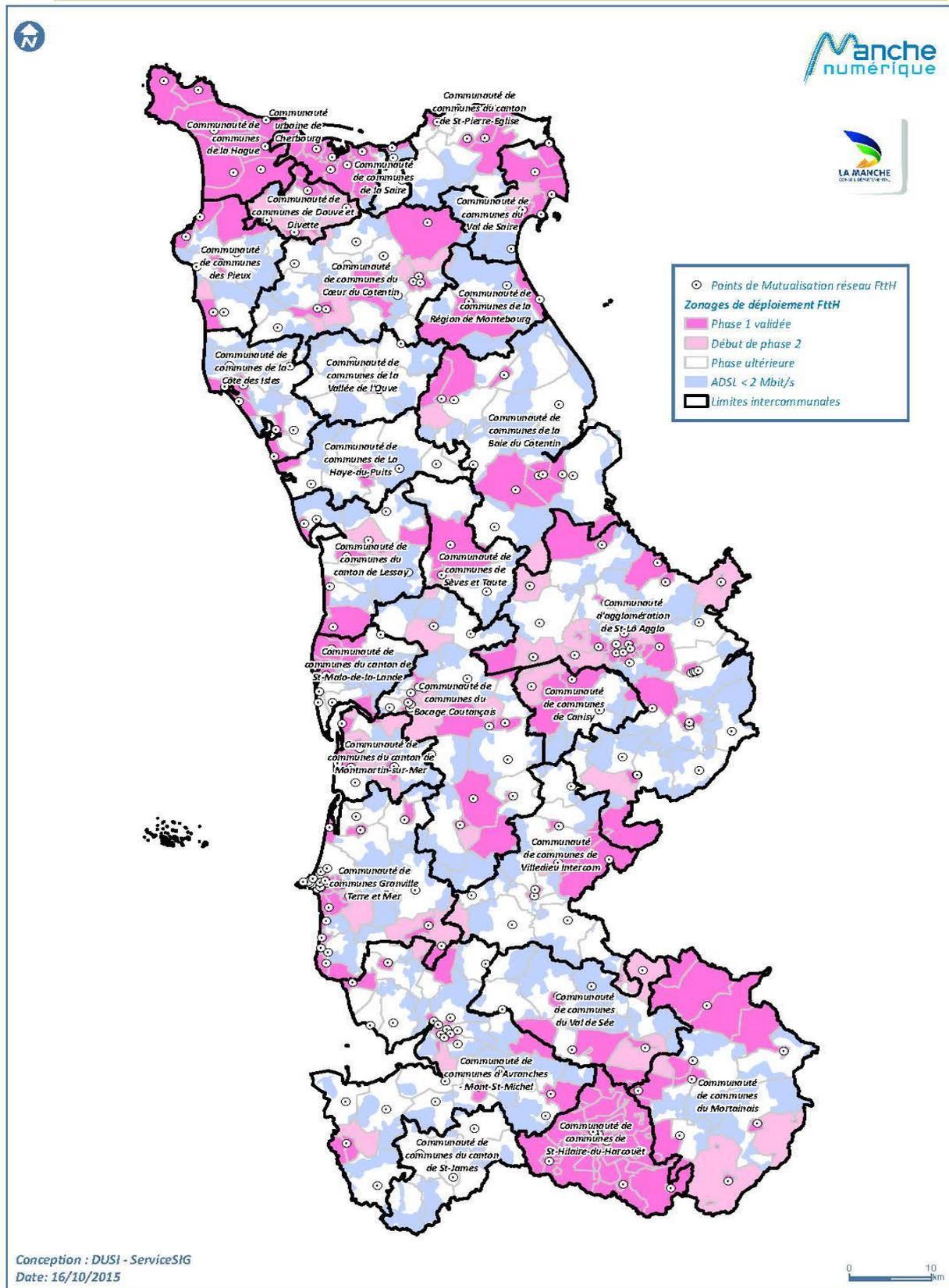
### 1.3 L'ambition de Manche Numérique en quelques points...

- Le Très Haut Débit pour tous d'ici 2027
- Plus de 300 000 prises déployées au total sur 15 ans
- Un déploiement prévu en 3 phases de 5 ans
- Une phase 1 qui a débuté en 2013 et qui s'achèvera en 2019 concernant environ 200 000 foyers manchois (soit une couverture d'environ 65% des prises du département)
- Un projet réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Manche Numérique et sous la maîtrise d'œuvre des services du conseil départemental de la Manche.
- Une délégation de service public attribuée à Altitude Infrastructure pour l'exploitation et la commercialisation de ce réseau Très Haut Débit auprès des opérateurs commerciaux.
- Un investissement global qui génère près de 500 emplois.
- Un co-financement public/privé du projet : l'État (FSN), l'Europe (Feder), la Région Basse-Normandie, le Conseil départemental de la Manche, les communautés de communes concernées et la commercialisation du réseau auprès des opérateurs pour la partie financement privé.

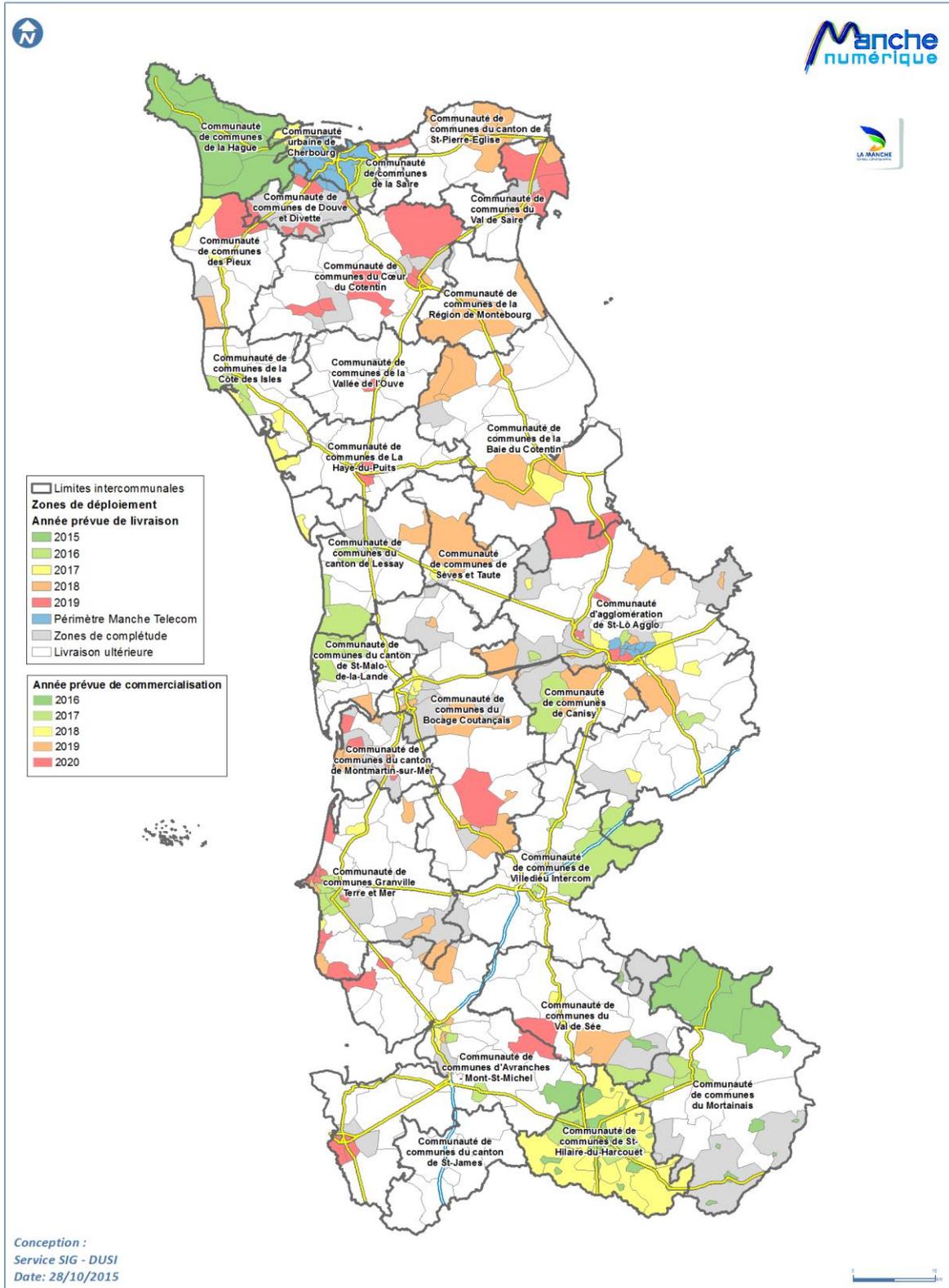
#### ORGANISATION DU PROJET FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT



## Déploiement FTTH dans la Manche



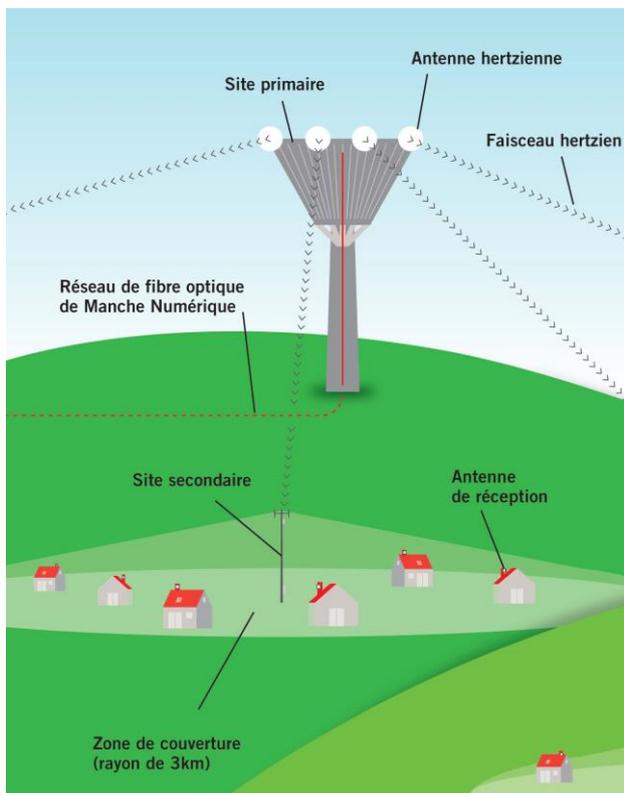
FIN DES TRAVAUX ET COMMERCIALISATION DU FTTH



## 2. Le réseau MiMo, une nouvelle solution pour les zones isolées

Dès sa création en 2004, Manche Numérique s’est donné comme objectif de garantir l’accès à internet pour tous. Pour atteindre cet objectif, le syndicat mixte a conçu et déployé le réseau WiFiMax, qui offrait un débit de connexion supérieur à 2 Mbit/s pour les foyers situés dans des zones non éligibles à l’ADSL, dites “zones blanches”. Après plusieurs années d’exploitation, celui-ci avait atteint les limites de son développement et va être remplacé par le réseau MiMo.

Dans l’attente de raccorder tous les foyers à la fibre optique, Manche Numérique déploie le réseau MiMo (Multiple inputs, Multiple outputs). Celui-ci offre une montée en débit significative (de l’ordre de 10 Mbit/s pour le débit descendant et 3 Mbit/s pour le débit montant) comparable à une connexion ADSL de bonne qualité. Avant généralisation sur tout le département, Manche Numérique a mené trois expérimentations sur différents territoires en conditions réelles sur cette nouvelle technologie. Les habitants testant le MiMo, auparavant clients du réseau WiFiMax, ont témoigné de leur satisfaction.



**Le réseau MiMo est composé de sites primaires et de sites secondaires :**

- Un ensemble de sites primaires : points hauts (par ex. château d’eau) reliés à la fibre, équipés d’antennes FH (faisceau hertzien), raccordant un ou plusieurs sites secondaires au réseau. 52 sites environ sont programmés pour le déploiement du réseau.
- Un ensemble de sites secondaires : points hauts non fibrés, ayant chacun un rayon de couverture de 3 km, raccordés par un faisceau hertzien à un site primaire, équipé d’antennes de diffusion, et ayant pour but la desserte des foyers.

A terme, le réseau MiMo comptera environ 230 sites au total.

Le début de la commercialisation du réseau MiMo est prévu pour la fin de l’année.

### 3. Glossaire

**Délégation de service public** : l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

**Débit descendant** : flux de données reçu. Il sert entre autres à naviguer sur Internet ou bien télécharger des fichiers lourds.

**Débit montant** : flux de données envoyé. Il sert par exemple à envoyer des mails, ou partager des photos ou vidéos.

**Fibre optique** : fil de verre très fin qui a la propriété de conduire la lumière et permet de transmettre les données. Elle offre un débit d'informations supérieur à celui des câbles téléphoniques et supporte un réseau par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence que les données informatiques.

**Pré-raccordement** : Manche Numérique propose aux habitants de pré-raccorder leur domicile en attendant la commercialisation des prises. Ce pré-raccordement comprend le passage de la fibre jusqu'au domicile et l'installation de la prise terminale dans le logement, quel que soit le cas de raccordement (aérien, souterrain, façade).

Contact presse  
Manche Numérique  
Alexandra Durand

02.33.77.83.80 - 06.07.97.64.81  
[alexandra.durand@manchenumerique.fr](mailto:alexandra.durand@manchenumerique.fr)  
[www.manchenumerique.fr](http://www.manchenumerique.fr)

Contact Presse  
Conseil départemental de la Manche  
Nicolas Bourdet

02.33.05.95.03 – 06.86.38.20.84  
[nicolas.bourdet@manche.fr](mailto:nicolas.bourdet@manche.fr)